



Distribution: générale

Date: 9 juin 2016

Original: anglais

Point 1 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2016/1/2/Rev.3

Adoption de l'ordre du jour

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2016. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

Sa Sainteté le pape François ouvrira la session annuelle de 2016 du Conseil d'administration du PAM en adressant un message spécial à la communauté du PAM.

3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

4. *Rapports annuels*

➤ Rapport annuel sur les résultats de 2015

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour examen et approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2015 aura pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

5. *Questions de politique générale*

a) Plan stratégique du PAM pour 2017–2021

Le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 représente un changement majeur pour ce qui est de l'ambition du PAM de réduire la faim à zéro. Établi compte tenu des constatations issues de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014-2017, il permet au PAM de mettre en évidence sa contribution à l'élimination de la faim dans le monde en harmonisant ses Objectifs avec les objectifs, les cibles et les indicateurs pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Plan stratégique pour 2017-2021 tient compte des résultats cruciaux d'autres grandes conférences tenues en 2015-2016, comme le Sommet mondial sur l'action humanitaire, la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Il prend également en considération les nouvelles possibilités qui s'offrent et aborde les nouveaux enjeux à la lumière des enseignements tirés des analyses et examens des politiques, programmes et opérations, du rapport annuel consacré au rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective et des consultations menées avec le Conseil et d'autres parties prenantes. Cette version du Plan stratégique pour 2017-2021 est soumise au Conseil **pour examen**.

b) Politique en matière de plans stratégiques de pays

Depuis 2014, le PAM travaille à l'élaboration et à la mise à l'essai d'une nouvelle approche en matière de planification stratégique et opérationnelle, abordant différemment l'action au niveau des pays. Cette approche montre combien il importe pour le PAM de collaborer à un haut niveau avec les acteurs nationaux et internationaux à l'œuvre contre la faim, notamment dans l'optique de la réalisation de l'objectif de développement durable 2. Elle a pour but: i) d'aider les pays à progresser sur la voie de l'élimination de la faim; ii) de rendre opérationnel le Plan stratégique du PAM au niveau des pays, notamment en ce qui concerne l'aide humanitaire; et iii) d'améliorer le positionnement stratégique du PAM à l'échelle nationale et internationale. La nouvelle politique prévoit l'adoption d'un plan stratégique de pays qui constituera pour le pays concerné le seul document sur le plan de la stratégie, de la programmation et de la gouvernance, et remplacera la plupart des descriptifs de projet. Le document à l'étude, qui expose une première version de la nouvelle politique, est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Point sur l'examen du cadre de financement

À sa session annuelle de 2014, le Conseil a demandé au Secrétariat de mettre en œuvre l'étape suivante de l'examen du cadre de financement, comme indiqué dans le document portant la cote WFP/EB.A/2014/6-D/1. Le document à l'étude fait le point sur les progrès accomplis en la matière. Il est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

d) Point sur la feuille de route intégrée pour le Plan stratégique pour 2017-2021, le Cadre de résultats institutionnels, la politique en matière de plans stratégiques de pays et l'examen du cadre de financement

À la demande du Bureau du Conseil d'administration, le Secrétariat présente au Conseil un point sur la feuille de route envisagée pour rapprocher l'élaboration du nouveau Plan stratégique et de son Cadre de résultats institutionnels de celle de la politique en matière de plans stratégiques de pays et de l'examen du cadre de financement. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

e) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective

Ce document offre une vue d'ensemble du rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signale les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et en met en lumière les incidences pour ce dernier. Il est soumis au Conseil **pour examen**.

f) Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes*

Lorsqu'il a approuvé la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) à sa session annuelle de 2015, le Conseil a demandé qu'un point sur sa mise en œuvre lui soit communiqué tous les ans. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

g) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida*

Ce rapport fait le point sur l'application de la politique du PAM relative au VIH et au sida (WFP/EB.2/2010/4-A) dans le contexte de la poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il décrit également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Comptes annuels vérifiés de 2015

Les comptes annuels vérifiés présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2015. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

b) Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner deux membres du Comité d'audit

Le Conseil doit désigner deux de ses membres pour siéger au jury qui procédera à la sélection des deux membres du Comité d'audit devant être nommés en 2017. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Utilisation du Compte d'intervention immédiate pour les activités de préparation aux situations d'urgence

En 2004, le Conseil avait entériné une proposition prévoyant que le Compte d'intervention immédiate (CII) puisse être utilisé pour financer certaines activités de préparation aux situations d'urgence, dans une limite de 2 millions de dollars par an au plus, lorsqu'il était nécessaire d'investir dans l'évaluation préalable des besoins et qu'aucune autre source de financement n'était disponible (WFP/EB.3/2004/12-A). Le Secrétariat propose de relever le plafond du CII pour le financement de ce type d'activités. Le document à l'examen, qui expose les motifs justifiant une telle augmentation, est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

d) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Rapport annuel de l'Inspecteur général et Note de la Directrice exécutive

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2015, étudie, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offre un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document est présenté en même temps qu'une note de la Directrice exécutive. Ces documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Rapport du Commissaire aux comptes sur le programme d'alimentation scolaire et réponse de la direction du PAM

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe du programme d'alimentation scolaire du PAM. L'audit entendait vérifier que le PAM était parvenu à mettre en œuvre ce programme de manière économique, efficiente et efficace, tout en aidant les pays à prendre en main les activités menées sur leur territoire. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Les deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM et réponse de la direction du PAM

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe du Service du transport aérien du PAM. L'audit visait à obtenir l'assurance que le PAM était parvenu à exploiter et gérer son Service du transport aérien de manière économique, efficiente et efficace. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Les deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Ce rapport récapitule les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes. Il est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2015)

Ce rapport porte notamment sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, y compris le Mécanisme d'achat anticipé, et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Il est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

j) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 h) du Règlement général)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil **pour information**. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues de gouvernements de pays en développement, de pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

7. *Rapports d'évaluation*

a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2015 et réponse de la direction

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Mauritanie et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations*

Ce document est le rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

Questions opérationnelles

8. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

a) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République populaire démocratique de Corée 200907
- Zimbabwe 200944

b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour les IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Éthiopie 200712
- Malawi 200692

9. *Questions d'organisation et de procédure*

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016–2017*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2016-2017 est présentée **pour information**.

10. *Questions d'administration et de gestion*

a) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

b) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015*

La Directrice exécutive présente au Conseil, **pour information**, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

c) Point sur l'achat de produits alimentaires*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis **pour information**, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

d) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures)*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2015. Ce rapport indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

e) Rapport sur la sécurité*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2015, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés. Il est soumis au Conseil **pour information**.

11. *Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2016 lui est soumis **pour approbation**.

12. *Questions diverses*

a) Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM*

Le rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

b) Point sur l'initiative Excellence en matière de coûts*

à la demande du Conseil, le Secrétariat fera par oral un point sur les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative Excellence en matière de coûts. Ce point est présenté au Conseil **pour information**.

13. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.